

## *Vision de l'intégration au Luxembourg*

### *Commune ELL*

#### *1. Qu'est-ce que l'intégration ?*

L'intégration est un processus qui vise une cohabitation harmonieuse de personnes ayant diverses origines culturelles et appartenant à des groupes sociaux différents, dans une société dans laquelle le respect réciproque et la reconnaissance mutuelle des valeurs fondamentales.

#### *2. A quoi doit servir une politique d'intégration ?*

Une politique d'intégration cohérente doit faciliter l'intégration dans une communauté existante. Une bonne intégration au niveau communal favorise l'intégration durable au niveau de la nation et peut éviter le communautarisme, c'est-à-dire la tendance à prévaloir les spécificités d'une communauté (ethnique, religieuse, culturelle, sociale etc.) au sein d'un ensemble plus vaste. Le communautarisme se caractérise souvent par la création de « ghettos », ce qui résulte d'une politique d'intégration ratée.

#### *3. Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?*

Comme l'intégration est un processus dynamique, des efforts à double sens sont indispensables. Selon notre avis l'approche de la « sensibilisation » est à favoriser en vue d'une intégration à tous les niveaux.

L'objectif de la cohésion sociale ne peut être atteint qu'en coopération avec tous les citoyens et en respectant les valeurs culturelles et sociales de la population résidente. Le processus de l'intégration à double sens exige des efforts de la part de tous les concernés.

Les objectifs ci-dessous témoignent que l'intégration doit être un processus réciproque :

<b>Citoyens / immigrants</b>	<b>Etat / communes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de base :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>des langues usuelles du pays (Français, Luxembourgeois, Allemand)</i></li> <li>➤ <i>du fonctionnement des instances étatiques</i></li> <li>➤ <i>des valeurs culturelles et de l'histoire du pays d'accueil</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre des cours de langues et des cours sur la culture du pays d'accueil               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Ecole de langues obligatoire dans l'une des 3 langues listées</i></li> <li>➤ <i>Niveau A1, A2, B1 obligatoire</i></li> <li>➤ <i>Niveau B2, C1, C2 facultative</i></li> </ul> </li> <li>• Offre de l'aide pour l'orientation sur les sites publics. Par exemple :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CNS</li> <li>➤ Le Gouvernement</li> <li>➤ SNCT</li> <li>➤ MyGuichet</li> <li>➤ Zukunftkess</li> <li>➤ CCSS</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efforts en matière d'éducation               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Scolarisation obligatoire des enfants</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre des classes d'intégration dans les écoles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la culture et des croyances religieuses du pays d'accueil</li> <li>• Respect des traditions (qui sont souvent pratiquées depuis des siècles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie de liberté de culte               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Sensibilisation des immigrants d'autres origines ethniques de l'importance du respect de la religion pratiquée dans le pays d'accueil</i></li> <li>➤ <i>Informé que les jours fériés officiels sont liés à la religion du pays d'accueil</i></li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active à la vie culturelle et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion d'activités culturelles et sociales et mise à disposition d'infrastructures (écoles, crèches, infrastructures sportives et culturelles etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration dans le monde du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'emplois correspondant aux connaissances et aptitudes des personnes visant l'intégration dans la société du pays d'accueil.               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Alliance avec des syndicats d'entreprises → Transmission des connaissances sur le marché du travail</i></li> </ul> </li> </ul>

Tous ces objectifs doivent être menés prioritairement par le Gouvernement avec ses collaborateurs communaux ensemble avec ses commissions d'intégration, ainsi que tous les autres acteurs de la société civile.

Ainsi, le but principal de tous ces acteurs est l'intégration de la totalité de la population en renforçant la participation sociale, citoyenne et culturelle.



#### *4. Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?*

En principe, l'Etat, les communes, la société civile et les citoyens sont les acteurs les plus importants qui interviennent dans le processus de l'intégration. Il y a d'un côté tous les nouveaux résidents qui ont décidé de se fixer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, de l'autre côté il y a des acteurs politiques, mais aussi tous les autres résidents.

Les besoins des personnes visant l'intégration sont multiples et ils varient largement selon le bagage intellectuel et les ressources des nouveaux résidents. Le besoin de se loger, le besoin de nourriture, le besoin de scolarisation, le besoin de santé, de sécurité et le besoin de trouver un travail, ces facteurs sont des besoins primaires qui constituent l'intégration.

De plus, si les besoins secondaires, qui concernent plutôt l'esprit, sont satisfaits, ils facilitent l'intégration des nouveaux résidents.

Cependant, il ne faut pas oublier les besoins des résidents de longue date, qui face aux nouveaux résidents peuvent éprouver un besoin accru de sécurité, un besoin de garanti de leurs emplois, un besoin de logement à coût modéré et un besoin de respect de leur identité culturelle.

Cependant, un acteur qui joue un rôle très important dans le processus de l'intégration sont les institutions scolaires (écoles locales, lycées et universités). Souvent, ces acteurs sont à la source de la sensibilisation et ils ont un lien direct avec les étudiants, duquel ils peuvent profiter en vue de faire ressortir le thème de l'intégration, et ainsi de les rendre attentifs sur des sujets plus délicats, comme par exemple : la lutte contre la discrimination, le harcèlement moral.

En général, l'intégration est souvent un processus lent et pénible qui exige beaucoup d'efforts des deux côtés.

#### *5. Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?*

Nous sommes d'avis que notre cadre législatif, ainsi que nos institutions actuelles correspondent parfaitement pour répondre aux besoins des personnes concernées, en vue d'une intégration réussie dans la société luxembourgeoise. Vue sa situation géographique au centre de l'Europe et le grand nombre de nationalités qui cohabitent au Luxembourg, le Grand-Duché s'est doté des lois nécessaires et dispose d'une multitude d'institutions qui favorisent l'intégration.

#### *6. Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?*

Il faut d'abord que l'Etat possède assez de ressources financières pour se permettre de mener une politique d'intégration. Par ailleurs, il faut que le Gouvernement trouve un accord pour que la politique d'intégration soit cohérente. La mobilisation et le financement des communes qui sont souvent concernés par l'exécution concrète des mesures est primordiale pour la réussite de la politique étatique d'intégration. Finalement, il faut que les citoyens et les associations participent aux initiatives locales d'intégration, comme par exemple : des manifestations culturelles, fêtes de voisinage, rencontres culturelles et sportives, fêtes d'intégration, rencontres interculturelles, campagnes pour l'inscription aux listes électorales etc. Malheureusement, on peut remarquer qu'au temps de la pandémie COVID-19, l'organisation de ces manifestations devient compliquée.

*7. Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs :  
Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile,  
citoyens... ?*

Tout d'abord, le Gouvernement doit indiquer les grandes lignes directrices de sa politique d'intégration. C'est aux communes qu'incombe la majorité du travail dans la réalisation pratique de toutes les mesures visant l'intégration des citoyens étrangers. Donc le financement des communes est indispensable et le Gouvernement possède une certaine responsabilité vis-à-vis des communes et des acteurs locaux.

Les institutions et les fédérations sont les acteurs qui se situent au niveau directement en dessous des communes. Dépendant financièrement des communes et de l'Etat, les associations et les fédérations par leurs activités essaient de sensibiliser les nouveaux résidents. De multiples associations culturelles et fédérations sportives fournissent un travail inestimable dans l'objectif de l'intégration.

C'est au niveau de la société civile que le processus d'intégration est finalisé. Chacun peut par son attitude vis-à-vis du citoyen étranger participer au grand projet d'intégration. Ceci commence par la courtoisie, le respect et l'intérêt vis-à-vis de nos nouveaux concitoyens, mais aussi par le premier contact avec l'administration communale lors de la déclaration d'arrivée. Une première prise de contact se fait plus facilement en témoignant une ouverture d'esprit. Un premier échange d'idées et naturellement facilité si les interlocuteurs trouvent un sujet d'intérêt commun.

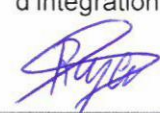
*Conclusion / Mot du bourgmestre :*

Un lien direct avec les personnes de notre entourage peut être considéré comme prioritaire et offre à tous nos citoyens étrangers une ouverture plus large envers notre communauté locale et aussi envers notre pays.



Le vice-président de la  
commission d'intégration

Ell, le 19 novembre 2020



La secrétaire de la commission  
d'intégration



Le représentant du collège  
échevinal de la commission  
d'intégration



RECU 27 OCT. 2020



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Monsieur Armand SCHUH  
Commune d' Ell  
B.P. 9  
L-8501 REDANGE/ATTERT

Dossier suivi par :  
Jacques Brosius  
Tél : 247 85764

Luxembourg, 26 octobre 2020

Réf. : 2020/5519

Objet : Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Monsieur le Bourgmestre,

*Här Buergermeester,*

Le multiculturalisme de notre société et le vivre-ensemble de tous les résidents sont les forces et les atouts de notre pays, que ce Gouvernement promeut activement.

Les attentes et les besoins en matière de vivre-ensemble ont évolué de sorte que la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'intégration des étrangers nécessite une réforme afin d'adapter le cadre législatif aux défis de notre société d'aujourd'hui et de demain.

Il importe au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région d'inclure les acteurs-clés de l'intégration dans ce processus. Il lance donc une large consultation dont l'objectif est de repenser et de redessiner la politique d'intégration au Luxembourg.

En tant que commune, vous faites partie de ces acteurs-clés et votre expérience et vos connaissances en la matière permettront d'alimenter nos réflexions afin de répondre au mieux aux besoins du terrain et des différentes populations cibles.

Je vous invite donc à me faire part de votre vision de l'intégration au Luxembourg. Les quelques questions ci-dessous sont destinées à vous guider dans vos réflexions ; elles ne sont ni exhaustives, ni limitatives :

Qu'est-ce que l'intégration ? A quoi doit servir une politique d'intégration ? Quelle approche d'intégration favorisez-vous ? Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ? Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ? Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ? Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Je vous invite à réaliser cet exercice ensemble avec votre commission consultative communale d'intégration.

Une attention particulière devrait également être portée à la question de la lutte contre la discrimination, qui constitue un élément essentiel du vivre-ensemble au Luxembourg.

Enfin, je vous invite à inclure dans vos réflexions, non seulement les résidents du Luxembourg, mais également les travailleurs frontaliers et les personnes qui sont actuellement dans une procédure d'acquisition de leur droit de séjour au Grand-Duché.

Ce recueil d'avis auprès des acteurs-clés de l'intégration constitue la première phase d'un processus de consultation qui connaîtra des étapes successives et qui aboutira à la rédaction d'un texte législatif. Dans une deuxième phase, des « focus groups » seront organisés avec les acteurs qui auront participé à la consultation, et ce afin de préciser ensemble certains aspects identifiés lors de la première phase. J'ai par ailleurs saisi Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'une demande en vue de l'organisation d'un débat de consultation sur l'intégration au Luxembourg. Enfin, au printemps de 2021, sera organisée une série de réunions régionales qui permettront aux citoyens et aux frontaliers de s'exprimer également quant aux différents aspects de la politique d'intégration.

Je vous prierais donc de bien vouloir faire parvenir votre contribution, **pour le 26 novembre 2020 au plus tard et de préférence par voie électronique, à Monsieur Jacques Brosius**, responsable du Département de l'intégration ([jacques.brosius@integration.etat.lu](mailto:jacques.brosius@integration.etat.lu)). Monsieur Brosius se tient bien évidemment à votre disposition pour toute précision et clarification.

Je suis persuadée que votre analyse et vos propositions enrichiront les discussions et les travaux d'élaboration d'une nouvelle loi sur l'intégration.

Je vous remercie d'ores et déjà de vos précieuses contributions et je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, de recevoir mes salutations distinguées.

*Vilvoorde, België !*

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne CAHEN

Annexe:

- ✓ Liste des associations et organismes consultés

#### Liste des associations et organismes consultés

- Agence du Bénévolat
- Association de Soutien aux Travailleurs
- Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations d'Etrangers au Luxembourg, en concertation avec les associations membres
- Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales
- Centre pour l'égalité de traitement
- Comité économique et social de la Grande Région
- Commission consultative des Droits de l'Homme
- Confédération Générale de la Fonction Publique
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg
- Fondation Caritas Luxembourg
- Les membres effectifs du Conseil national pour étrangers
- Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond
- Lëtzebuenger Flüchtlingsrot
- Mouvement écologique
- Œuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte, en concertation avec les porteurs de projets
- Ombudsman
- Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
- Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
- Ronnen Dësch
- Syndicat des villes et communes luxembourgeoises
- Task Force Frontaliers
- Union des Entreprises Luxembourgeoises
- 102 communes en concertation avec leur commission consultative communale d'intégration